

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 328 Arts, Lettres, Langues, Philosophie et Communication

- Université Toulouse II - Jean Jaurès - UT2J
- Université Toulouse III - Paul Sabatier – UPS

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Catherine MAIGNANT, Université Lille 3

Experts :

Mme Anne Laure DUBRAC, Université Paris-Est Créteil

M. Christophe DURAND, Université de Caen Basse-Normandie

M. François RIGALLEAU, Université de Poitiers

M. Patrick SENTIS, Université Montpellier 1

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Catherine SCHNEDECKER

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Arts, Lettres, Langues, Philosophie et Communication* (ED ALLPH@, n° 328) accueille à ce jour environ 300 doctorants répartis dans les onze unités de recherche (UR) des universités de Toulouse-Jean Jaurès (UT2J, 8 UR) et Toulouse-Paul Sabatier (UPS, 3 UR) qui se spécialisent dans les domaines des arts, lettres, langues, philosophie, sciences de l'information et de la communication. Elle est donc l'une des expressions de la politique de site, qui se caractérise par la co-accréditation entre établissements et le soutien marqué à la formation doctorale. L'ED ALLPH@ participe par ailleurs avec enthousiasme aux activités de l'IdEx Ecole des Docteurs de Toulouse (EDT), dont elle soutient clairement la politique en matière de formation doctorale, d'aide à l'insertion professionnelle et d'ouverture à l'international. Elle est l'une des trois ED thématiques du grand secteur Arts, Lettres, Langues-Sciences Humaines et Sociales portées par l'UT2J, avec lequel elle mutualise des locaux et des personnels administratifs. Il s'agit d'une structure récente, issue d'une reconfiguration intervenue en 2007, qui compte aujourd'hui un potentiel d'encadrement de 118 enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), un chiffre en nette augmentation depuis le début du contrat.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

La structure de gouvernance est collégiale. Elle s'appuie sur un conseil, un bureau, une commission des thèses et une directrice. Des élus doctorants sont présents dans toutes les structures représentatives et ils participent à l'ensemble des décisions. Composé de 26 membres et se réunissant au moins trois fois par an, le conseil est en accord avec l'arrêté du 7 août 2006. Chacune de ces réunions donne lieu à un compte-rendu approuvé par ses membres, transmis aux directeurs de laboratoires et affiché sur le site de l'ED. Les recommandations énoncées par l'AERES en 2010 ont été suivies à la lettre sur ce point, y compris pour ce qui est de l'intégration de personnalités étrangères au conseil de l'ED (il en compte désormais deux). Ce conseil est pleinement associé aux missions et à la définition des politiques de l'ED.

Le bureau, pour sa part, est une émanation du conseil de l'ED. Il se compose de la directrice, de cinq directeurs d'unité de recherche choisis pour représenter les cinq grands secteurs scientifiques de l'ED, et d'un représentant des doctorants. L'implication des doctorants au sein de l'équipe de direction et du conseil est à porter au crédit de l'ED. Ils se sentent suffisamment reconnus dans leur école pour avoir souhaité se doter de statuts visant à pérenniser leur action tout en formalisant leurs missions à l'intention de leurs successeurs. Cette démarche, qui est la marque d'une réelle intégration des doctorants dans la structure de gouvernance et du sens des responsabilités qu'elle induit, force le respect.

La structure de gouvernance est donc stabilisée, et elle est manifestement efficace. Malgré l'imposition par les établissements de tutelle de règles de fonctionnement différentes pour le doctorat, il apparaît nettement que la structure de gouvernance et la collégialité affirmée qui en résulte permettent à l'ED ALLPH@ de former une unité et de fonctionner de manière remarquablement consensuelle. Le choix de créer une seule commission de recrutement pour les doctorants des deux établissements en est une indication. Il convient de noter également que la directrice de l'école est invitée aux réunions de la Commission recherche de l'UPS, un signe du désir d'intégration de la structure.

L'ED ALLPH@ est intégralement financée par l'UT2J qui lui attribue une dotation annuelle de 12.000 € et 150 heures équivalent TD pour les formations. Elle prend en outre en charge les moyens en personnel et locaux. Même si l'UPS finance désormais annuellement un ou deux Contrats Doctoraux Uniques (CDU) et des mobilités internationales, ce qui représente un progrès par rapport à la situation antérieure, il serait légitime et souhaitable qu'elle prenne également sa part des coûts de fonctionnement de l'ED et prévoie une dotation au prorata du nombre de ses inscrits. L'UT2J met quant à elle à disposition des écoles doctorales un service mutualisé au sein de la Direction de l'Appui à la Recherche. Chaque ED, dont ALLPH@, dispose dans ce cadre d'un responsable administratif et d'un secrétariat. La question est de

savoir si le juste équilibre entre mutualisation et gestion spécialisée est atteint et si la multiplication des tâches est gérable pour le personnel. L'autoévaluation donne à penser que ce n'est pas vraiment le cas. Il s'ensuit des retards dans la gestion de certains dossiers, ainsi la mise à jour du site web de l'ED, sur lequel la direction de l'école n'a pas la main. De même, l'ED ALLPH@ est-elle hébergée dans des locaux mutualisés et, bien qu'une pièce soit entièrement dédiée à ALLPH@, sa directrice doit partager son bureau avec un autre directeur d'ED, ce qui est regrettable. Un local dédié aux doctorants fait actuellement défaut, mais il est prévu pour 2015. En conclusion, la mutualisation des moyens et des locaux est la règle à l'UT2J, ce qui est indiscutablement pertinent et permet des interactions entre ED. Un bureau de direction séparé pour chaque ED serait néanmoins souhaitable, ainsi qu'une gestion administrative plus autonome de chaque ED. L'idéal serait enfin que les deux tutelles abondent les dotations financières de l'ED ALLPH@.

La communication repose essentiellement sur le site web de l'école, récemment restructuré, mais qui demanderait encore à être peaufiné. Les informations ne sont pas toujours aisément accessibles et elles sont inégalement mises à jour. Le site de l'EDT est également en cours de refonte. L'objectif de ces restructurations est de rendre les sites plus fonctionnels, interactifs et efficaces, un signe que les ED considèrent désormais comme primordiale la qualité de l'information et de la communication. Des listes de diffusion sont également utilisées et un guide des doctorants est téléchargeable sur le site. Une newsletter régulière constituerait néanmoins un apport indiscutable. La communication est en voie d'amélioration, mais reste aujourd'hui perfectible. L'amélioration programmée de la plateforme ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé) et l'achèvement du site devraient à l'avenir résoudre la plupart des problèmes.

La charte des thèses est conforme aux textes en vigueur. Elle est remarquablement bien conçue puisqu'elle définit les responsabilités de chacun, précise clairement les modalités de déroulement du doctorat et fixe l'insertion professionnelle comme objectif prioritaire de la thèse. De même prévoit-elle une formule de médiation pour gérer les litiges. Sur ce dernier point, l'ED ALLPH@ répond rigoureusement aux demandes formulées par l'AERES en 2010.

Le choix des sujets de thèse est laissé, pour l'essentiel, à l'appréciation des directeurs de recherche avec l'accord de leurs unités d'appartenance. La Commission des thèses se réserve seulement le droit de faire quelques remarques et de vérifier la compétence des directeurs et co-encadrants sur le sujet envisagé, ainsi que le nombre de travaux qu'ils encadrent. Elle vérifie également la faisabilité des thèses dans le temps imparti par la législation actuelle et prévoit un échéancier. La Commission des thèses, composée de la directrice de l'ED, des 11 directeurs d'UR et, à compter de la rentrée 2014, de deux représentants des doctorants, complète le dispositif de gouvernance de l'école. Elle est chargée des inscriptions et réinscriptions. Ces dispositions répondent de manière tout à fait satisfaisante aux critiques antérieures de l'AERES sur ce point. Le poids relatif des UR et de l'ED n'est toutefois pas nettement défini mais la visite démontre que la collaboration entre elles est réelle et que la politique doctorale est très consensuelle. Les règles d'inscription et modalités de soutenance différentes suivant l'université d'appartenance ne permettent cependant pas un traitement équitable des doctorants. Ainsi par exemple y a-t-il obligation de financement à l'UPS mais pas à l'UT2J et obligation de publication avant soutenance à l'UPS mais pas à l'UT2J. Notons également l'inégalité dans la tolérance en matière de durée des thèses pour les titulaires de contrats doctoraux. La 4^{ème} année n'est pas automatique à l'UPS qui incite fortement les contractuels à soutenir dans les meilleurs délais. Bien que la rigueur soit moindre en ce domaine que dans d'autres secteurs, il apparaît que l'UPS n'a peut-être pas pris toute la mesure de la spécificité des Sciences humaines et sociales (SHS) en matière de formation doctorale. En tout état de cause, il serait souhaitable que la charte des thèses soit accompagnée d'un document explicitant les différences de régime entre les doctorants ressortant des deux établissements accrédités (UT2J et UPS). En effet, si ces différences sont assumées par la direction de l'ED, il serait préférable que les distinctions soient répertoriées et explicitées.

Du point de vue des modalités de répartition des CDU, si l'on excepte l'absence notable de mutualisation des contrats doctoraux des deux établissements co-accrédités, l'attribution des allocations se fait de manière équitable et l'ED joue tout son rôle dans la procédure. Les UR lui transmettent en effet de un à trois dossiers non classés en fonction de leur taille et une audition des candidats est organisée au niveau de l'ED. Le choix final par la commission des thèses a jusqu'ici été remarquablement consensuel, semble-t-il. La collaboration entre UR et ED sur ce dossier aboutit aux choix les plus justes et équilibrés possibles et permet d'éviter les conflits.

Concernant l'adossement scientifique, l'ED rassemble 11 unités de recherche, dont une Unité Mixte de Recherche (UMR) et dix équipes d'accueil (EA) correspondant à son périmètre d'expertise. Ces équipes ont la particularité de travailler en collaboration et synergie, notamment au sein de structures plus larges comme le Laboratoire d'Excellence Structurations des Mondes Sociaux (LabEx SMS). L'interdisciplinarité paraît être véritablement au cœur du travail de ces laboratoires, ce qui rend particulièrement riches leurs interactions au sein de l'école. L'implication des UR dans la vie de l'ED est, par ailleurs, exemplaire tant au niveau scientifique que pédagogique et organisationnel. L'ED n'a pas défini de projet scientifique propre mais accompagne la politique scientifique des unités de recherche. Elle s'est en revanche choisie une unité scientifique autour de la thématique des formes multiculturelles de la créativité humaine, dans laquelle tous ses laboratoires d'adossement peuvent se retrouver. Elle promeut en outre l'interdisciplinarité et l'articulation entre formation et recherche, respectant en cela l'une des missions premières d'une ED. La mise en place du réseau

RESCAM (Réseau interuniversitaire d'écoles doctorales Création, Arts et Médias) mérite également une mention particulière. Fédérant quinze ED, ce réseau, dont l'objectif est de développer, diffuser et valoriser la recherche dans son périmètre d'expertise, est piloté par Toulouse et l'ED ALLPH@. Sans développer de politique scientifique à proprement parler, ce qui ne serait pas véritablement son rôle, cette école doctorale est donc un acteur clé de la recherche régionale et au-delà. Son dynamisme et son sens de l'initiative sont, ici encore tout à fait dignes d'éloges.

Au plan de la politique de site, le fait que la directrice de l'ED ALLPH@ jusqu'au printemps 2013 ait été parallèlement directrice du Collège doctoral est la manifestation d'une politique volontariste dans ce domaine. L'ED est bien intégrée dans le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) désormais restructuré en Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) et participe activement aux travaux de l'EDT. Cela constitue une nouvelle performance pour une ED que l'AERES de 2010 voyait mal intégrée au sein du PRES. L'observateur s'interroge en revanche sur l'engagement des établissements co-accrédités dans une véritable politique de site. On pourrait imaginer, en particulier, la mutualisation des contrats doctoraux entre l'UPS et l'UT2J, qui aurait le mérite de garantir l'équité dans le traitement des candidats au concours, mais l'inconvénient de potentiellement transférer des moyens d'un établissement vers l'autre.

L'ED ALLPH@ est très active sur le plan international, ce qui se manifeste de nombreuses manières : nombre de cotutelles en hausse (27 recensées en 2010-2011 à l'UT2J ; 36 dans cette même université en 2013-2014, et une à l'UPS), grande variété des partenariats internationaux, nombre d'internationaux inscrits en doctorat (41% des effectifs en fin de contrat), implication dans les aides aux mobilités internationales et interactions avec l'EDT, qui a une vocation internationale. Depuis 2014, la politique de l'ED ALLPH@ en matière de financement des mobilités est orientée vers le soutien aux étudiants en cotutelle. Un tiers de son budget (environ 4000 €) est consacré aux frais de déplacement de doctorants qui souhaitent rencontrer leur cotuteur. Les sommes sont malheureusement limitées et ne peuvent couvrir l'intégralité des dépenses engagées, mais le signal à l'intention des doctorants est excellent. L'ED ALLPH@ et les UR qui la composent (dont cinq spécialisées dans le domaine des langues et cultures étrangères) ont une visibilité et une attractivité internationales indiscutables. Il convient de noter, dans ce cadre, l'atout indéniable que constitue le doctorat euro-philosophie. L'ouverture internationale de l'ED constitue l'un de ses atouts forts.

En ce qui concerne l'autoévaluation, l'établissement porteur comme l'ED ont su, au cours des cinq années écoulées, procéder à une refonte de leur politique doctorale en accomplissant de gros efforts pour appliquer les recommandations de l'AERES. La plupart des objectifs fixés en début de contrat sont aujourd'hui réalisés et l'autoévaluation montre leur aptitude à un retour critique sur les éléments qui ne sont pas encore totalement satisfaisants, comme par exemple la communication. L'autoévaluation présentée en annexe 5 est tout à fait remarquable de précision et de pertinence. La qualité de cette autoévaluation mérite d'autant plus d'être soulignée que le rapport AERES de 2010 signalait comme un point faible de cette ED, alors en pleine restructuration, l'absence de procédure d'autoévaluation. Au vu de l'évolution positive très significative des cinq dernières années et de l'aptitude à l'autoévaluation apparue très frappante au cours de la visite, il fait peu de doute que l'ED ALLPH@ saura mettre en œuvre son projet dans les meilleures conditions.

En conclusion, le fonctionnement et l'adossement scientifique de l'ED ALLPH@ sont de grande qualité et les critiques tiennent davantage aux moyens mis à disposition qu'à l'école elle-même, qui a accompli un travail exceptionnel au cours du contrat écoulé.

- Encadrement et formation

Le nombre d'encadrants titulaires d'une HDR a nettement augmenté au cours du contrat écoulé (99 en 2010-2011 contre 118 en 2013-2014), ainsi que le nombre de thèses inscrites aussi (257 en 2008-2009 contre 297 en 2013-2014). Le taux d'encadrement prescrit, qui est de 6 par HDR, est conforme à la réglementation du site. Ce total est d'ailleurs loin d'être atteint en moyenne. Il subsiste quelques cas de dépassement dans le contexte particulier de la philosophie, mais leur nombre est également en diminution.

Après une augmentation nette au cours de la première moitié du contrat, le taux de soutenance par rapport au nombre de thèses inscrites est en légère baisse (12% en 2008-2009 ; 17% en 2011-2012 ; 13% en 2013-2014) mais il n'y a rien là de bien inquiétant, même s'il est actuellement à peine supérieur à ce qu'il était en 2009. Le taux d'abandons, en revanche a nettement diminué. Il est aujourd'hui de 6%, un chiffre à comparer aux 10% de 2010-2011. La politique de l'ED en la matière semble avoir porté ses fruits.

En matière de durée des thèses, le bilan est assez satisfaisant. L'objectif de 5 ans, annoncé en 2010, que l'AERES trouvait un peu modeste, est atteint, mais après la baisse nette constatée entre 2011 et 2013, la courbe semble légèrement s'inverser à nouveau. Il est possible que cette nouvelle augmentation soit ponctuelle, mais la durée des thèses doit être surveillée à nouveau. Certes un objectif proche de quatre ans pourrait être envisagé pour le prochain

contrat, mais, toutes choses confondues, il convient aujourd'hui de féliciter la direction de l'ED pour l'évolution globalement favorable des indicateurs.

Au plan des dispositifs d'encadrement des doctorants au sein de l'ED, l'année doctorale est ponctuée de journées scientifiques organisées pour ou par les doctorants, dont une journée de rentrée. Une formule de médiation figure dans la charte des thèses et la directrice reçoit les doctorants lorsque cela est nécessaire, en particulier lorsque les thèses durent et ne parviennent pas à se terminer. En cours de thèse, il est prévu que les doctorants fassent une présentation de leurs travaux, soit au cours d'un « Doc-to-Me » (rencontres conviviales mensuelles au cours desquelles les doctorants peuvent présenter leurs travaux) ou d'un entretien à mi-parcours. Pour des raisons de flexibilité, les doctorants n'ont pas souhaité rendre obligatoires les deux interventions, mais ils doivent intervenir au moins une fois avant soutenance. Initiative intéressante et originale, les « Doc-to-Me » sont également extrêmement pertinentes dans un contexte de transition entre le système classique d'encadrement de thèse et les comités de suivi. Elle permet en outre aux doctorants de s'exprimer devant d'autres doctorants, qui peuvent être spécialistes d'autres domaines, renforçant ainsi le sens d'appartenance à leur école. Les rencontres sont régulières, ce qui donne aux jeunes chercheurs la possibilité de rompre leur isolement éventuel. L'encadrement au sein de l'ED ALLPH@ est donc globalement très positif. Le taux de satisfaction des doctorants vis-à-vis de ces procédures est très élevé : 90% pour les « Doc-to-Me » et 100% pour les entretiens à mi-parcours. Signalons pour terminer l'excellente initiative qui consiste à organiser annuellement un « forum des encadrants » afin de sensibiliser les directeurs de thèse ou co-encadrants aux bonnes pratiques en matière d'encadrement du doctorat.

L'entretien à huis clos avec les doctorants (qui s'étaient déplacés nombreux) laisse apparaître un soutien global à la politique de l'ED en matière de suivi. Les jeunes chercheurs apprécient tout particulièrement la disponibilité de la direction et sa qualité d'écoute. Ils sont sensibles également à la manière tout à fait équitable dont la situation particulière des nombreux doctorants salariés (39,7% en 2013-2014) est prise en compte. Le projet prévoit aujourd'hui la généralisation des comités de suivi, aujourd'hui mis en place par trois UR seulement. C'est une bonne pratique pour laquelle l'ED ALLPH@, ses laboratoires d'adossement et ses doctorants sont parfaitement préparés.

En 2013-2014, 32% des thèses étaient financées, un chiffre en augmentation de 5 points par rapport à 2010-2011, ce qui est un résultat plus qu'honorable pour une ED du secteur SHS. Il témoigne d'efforts indiscutables de la part de l'ED ALLPH@ et de ses partenaires, notamment en matière d'information sur les financements possibles et de recherche de contrats CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche), même si le total demeure évidemment insuffisant. Près de 70% des thèses demeurent non financées. Comme c'est couramment observé dans le secteur SHS, près de 40% des doctorants (39,73%) sont salariés, dont 14% au sein de l'Education nationale. Près d'un tiers des thèses ne bénéficient donc d'aucun soutien, un taux habituel dans le secteur SHS, mais toutefois inquiétant. Le dossier fourni par l'ED signale que la prise en compte de la « faisabilité économique de la thèse » passe par « la vérification du montant des contrats de travail de l'aide familiale ». Même s'il n'y a pas de seuil de financement à l'UT2J, la question est donc prise en considération. Les types de financement sont par ailleurs classiques (CDU et Contrats région, CIFRE, bourses étrangères). Les rémunérations des salariés et les ressources familiales constituent les seuls autres moyens de financement du doctorat.

Pour ce qui est de l'offre de formations doctorales et l'implication des UR dans leur mise en œuvre, les doctorants doivent suivre 100 heures de formation entre la 1^{ère} et la 3^{ème} années, dont 50 heures de tronc commun. Chaque doctorant est appelé à choisir un parcours professionnalisant sur quatre proposés, étudiés pour refléter les grands secteurs d'insertion professionnelle des docteurs : métiers de l'enseignement supérieur, métiers de la recherche, développement, expertise, carrières internationales et connaissance de l'entreprise. Le choix de formations est large et les parcours remarquablement conçus. Sont accessibles aux doctorants des formations disciplinaires et/ou interdisciplinaires intra- et inter-ED, et les formations de l'EDT (1/3 du budget de l'ED est alloué au financement des formations de l'EDT dans un dispositif où les ED prennent à leur charge 50% du coût des formations). Des formations proposées dans d'autres établissements ou structures peuvent également être validées. La souplesse est aussi de rigueur malgré une incitation forte à envisager sa formation doctorale comme une véritable formation professionnelle. L'ensemble constitue un modèle. Les unités de recherche sont impliquées à tous les niveaux dans l'organisation, la mise en place et la réalisation de l'offre de formation. Les enseignants-chercheurs sont au cœur de la formation à la fois méthodologique, scientifique, interdisciplinaire et de spécialité. La très forte participation des laboratoires à la formation doctorale constitue un atout réel pour l'ED.

L'évaluation des formations est obligatoire avant validation. L'exemple fourni en annexe est très complet et convaincant. Les évaluations débouchent sur l'évolution régulière des formations. La définition des parcours est par ailleurs, depuis 2012, liée à un questionnaire en ligne, qui permet au doctorant de sélectionner l'orientation de sa formation notamment en fonction de ses compétences. Un bilan de compétences autoévaluées est également prévu au moment de l'entretien à mi-parcours et il existe au niveau des formations ComUE plusieurs modules impliquant une autoévaluation des compétences. De plus, l'ED ALLPH@ est, par le biais de l'EDT, impliquée dans l'adaptation du

Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) au doctorat. L'élaboration d'un portefeuille de compétences est enfin possible par le biais de l'EDT.

Quant à l'organisation de journées scientifiques et de Doctoriales, l'ED ALLPH@ encourage les doctorants à organiser des journées scientifiques et soutient de tels projets. Elle organise également régulièrement ce type de manifestations pour eux. En matière de Doctoriales, les doctorants de l'ED ALLPH@ bénéficient aujourd'hui du dispositif de l'EDT. Des Doctoriales mutualisées existaient d'ailleurs avant sa création au niveau du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). Des Doctoriales transfrontalières avec Andorre leurs sont également accessibles. Malgré ces ouvertures, force est de constater qu'un nombre limité de doctorants s'inscrit à ces formations. Comme c'est habituellement le cas en SHS, l'essentiel des jeunes chercheurs visent une insertion professionnelle dans le secteur académique et ont du mal à se sentir concernés par des journées qui les orientent vers d'autres formes d'emplois. Cet élément a été clairement énoncé lors de la rencontre avec les doctorants. On constate néanmoins un net progrès dans ce domaine, puisque le nombre de participants, qui était de moins de 10 en 2011-2012 a nettement dépassé 30 en 2013-2014. La direction de l'ED ALLPH@ note également que de plus en plus de doctorants choisissent un parcours autre que celui qui prépare aux carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche, y compris celui qui vise la création d'entreprises.

Ainsi qu'indiqué plus haut, l'ED ALLPH@ est à l'origine de la création du réseau RESCAM, regroupant 15 ED, qu'elle pilote. Par le biais du projet IdEx EDT, l'ouverture nationale est par ailleurs très large. Toulouse pilote aujourd'hui le réseau national des collèges doctoraux, qui vise notamment à promouvoir les bonnes pratiques en matière d'encadrement des thèses et de formation doctorale au plan national. L'ED ALLPH@ participe très directement à ses activités depuis l'origine et sa direction y joue aujourd'hui un rôle moteur. L'ouverture au niveau national est donc tout à fait exemplaire.

Un fort taux de doctorants étrangers (44% en 2013), un nombre de cotutelles en augmentation (27 en 2010-2011 à l'UT2J ; 36 en 2013-2014 et une à l'UPS), des cours de langues vivantes, un site en anglais, un parcours anglophone, des ateliers internationaux et un accord cadre avec la Chine sont le signe que l'ED est tout à fait attractive au plan international.

Pour conclure, la qualité et l'intelligence de la formation comme de l'encadrement des doctorants à Toulouse en général et à l'ED ALLPH@ en particulier sont tout à fait remarquables et méritent d'être saluées. Il en va de même de la volonté de partager l'expérience de Toulouse et de dynamiser les études doctorales au niveau national dans l'intérêt de tous les doctorants.

- Suivi et insertion

Le dispositif de suivi des docteurs est pour l'instant encore trop partiel et artisanal puisqu'il est fondé sur une enquête de l'Observatoire de la vie étudiante de l'établissement porteur et un questionnaire interne. Les données sont incomplètes et divergent du fait de taux de réponse très différents. L'ensemble est globalement peu satisfaisant à ce jour. Les perspectives d'avenir via l'EDT et son observatoire sont toutefois encourageantes. Le problème devrait commencer à se résoudre au cours du prochain quinquennal, notamment si la création envisagée d'un réseau de docteurs voit le jour. Il paraît clair cependant que, malgré un outil encore peu satisfaisant, l'ED ALLPH@ est depuis longtemps soucieuse de l'insertion professionnelle de ses diplômés.

- Nombre de répondants insérés dans le secteur public de l'enseignement supérieur et la recherche (ATER exclus) : 47 sur 85 (annexe 4). Les chiffres présentés suite à l'enquête interne en annexe 5 sont légèrement différents, soit 55%, ce qui représente un taux relativement important par rapport à la moyenne nationale (49% d'insertion dans la recherche académique pour les docteurs du secteur Lettres et Sciences Humaines selon le chiffre officiel le plus récent, novembre 2013).
- Nombre de répondants insérés dans le secteur public autre que l'enseignement supérieur et la recherche : 13 sur 85, soit 15%. Les secteurs d'insertion ne sont pas précisés. Il est dommage que la fonction publique ne soit pas un lieu d'accueil plus naturel pour les docteurs.
- Nombre de répondants en poste ATER : 5 sur 85. Il est dommage que des jeunes docteurs se voient contraints de végéter sur des postes précaires prévus pour des doctorants. C'est néanmoins une solution d'attente commode, qui permet à de jeunes docteurs désireux de s'intégrer dans le secteur universitaire de se maintenir à l'université et de se faire connaître dans le milieu.
- Nombre de répondants en contrat post-doctoral en France ou à l'étranger : les chiffres fournis en annexe 4 n'en signalent aucun alors que l'autoévaluation de l'annexe 5 en dénombre cinq en 2013, dont trois en France et deux à l'étranger. C'est peu mais on sait l'absence de tradition post-doctorale dans le périmètre de l'ED considérée. Le nombre des contrats à l'étranger est faible, d'autant que des postes à

l'international sont accessibles à ceux qui sont prêts à accepter des mobilités de longue durée, surtout pour des jeunes docteurs issus des sections de langues vivantes. Cela étant, l'ED ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de ce faible intérêt de la part des jeunes docteurs.

L'ED est très soucieuse de l'insertion professionnelle et la prise de conscience de sa responsabilité dans ce domaine est manifeste dans l'orientation générale de ses formations et de ses objectifs affichés. Une initiative originale, qu'il convient de saluer est la participation active de l'ED et des doctorants à la plateforme de recherche et de valorisation en arts, lettres, langues et philosophie, CRISO (Création et Innovation SOciétales) rattachée aux laboratoires LLA-CREATIS (arts) et ERRAPHIS (philosophie). Cette plateforme fonctionne en synergie avec un club d'entreprises (dont Airbus, Technal, Richemont-Van Cleef, etc.). Cette initiative pionnière permet, d'une part, de mettre en évidence l'utilité sociale de la recherche dans les domaines concernés et, d'autre part, de faciliter l'emploi des doctorants tout en proposant des ouvertures inédites aux docteurs en matière d'insertion professionnelle. Un hommage doit être rendu à tout le travail de démarchage des entreprises et de médiation entre les différents partenaires. Saluons également la force de conviction nécessaire pour rendre ce projet viable et, par la même occasion, pour faire reconnaître le doctorat en ALL-SHS auprès des secteurs socio-professionnels les plus inattendus. Le dispositif est indiscutablement générateur d'emplois et de reconnaissance du diplôme de docteur en ALL-SHS.

En guise de conclusion, l'ED ALLPH@ s'est emparée très tôt de la problématique de l'insertion professionnelle des docteurs et toute la politique doctorale de l'ED ALLPH@, mais aussi du site de Toulouse, en particulier au sein du projet IdEx EDT, qui vise à répondre aux difficultés dans ce domaine. Il n'en demeure pas moins que les secteurs d'insertion des diplômés des cinq dernières années demeurent encore traditionnels, ce qui n'est guère surprenant. Le recul manque pour apprécier le résultat des actions récentes, mais elles vont dans le bon sens.

Appréciation globale :

L'école doctorale ALLPH@ est une structure de pointe dans un cadre régional porteur. Elle constitue un modèle qui gagnerait à se généraliser au niveau national. Plaçant les doctorants au cœur de son dispositif pédagogique, scientifique et administratif, elle fait preuve d'un dynamisme et d'une inventivité peu communs. La stratégie efficace de sa direction a permis une évolution favorable assez spectaculaire dans la plupart des domaines depuis la dernière évaluation AERES, en 2010. La prise en compte de la nécessité d'une stratégie volontariste en matière d'insertion professionnelle a ainsi abouti à une refonte très positive des itinéraires de formation et la qualité du suivi a permis de bonifier les indicateurs d'encadrement. Des améliorations sont toutefois encore possibles en matière de communication et de soutien par les établissements co-accrédités.

Points forts :

- Grand dynamisme, enthousiasme et disponibilité de la direction.
- Implication des doctorants.
- Prise en compte de la problématique de l'insertion professionnelle et organisation des formations à partir d'objectifs de professionnalisation.
- Originalité et efficacité du suivi dans un contexte de transition entre des directions de thèse classiques et les comités de suivi.
- Qualité de l'autoévaluation et prise en compte sans concession des résultats pour améliorer les performances de l'ED.
- Evolution favorable des indicateurs d'encadrement.
- Efficacité de la politique internationale.

Points faibles :

- Contribution financière inéquitable des tutelles et globalement trop réduite.
- Inégalité dans le traitement des doctorants des deux établissements co-accrédités.
- Mutualisation excessive des moyens et autonomie administrative insuffisante des ED.
- Dispositif de communication insuffisamment performant.

Recommandations pour l'établissement

La qualité de l'ED ALPH@ est telle, que l'on ne peut que souhaiter la pérennisation, voire le renforcement du soutien des établissements à ses activités. Il serait souhaitable en particulier d'envisager un meilleur équilibre entre les contributions des deux établissements tutelle, chacun contribuant à la dotation de l'ED ALLPH@ en fonction de son nombre d'inscrits par exemple. De même, une véritable politique de site serait de nature à permettre le traitement équitable de tous les doctorants, renforçant ainsi le fonctionnement collégial de l'ED.

Il conviendrait peut-être de revoir la distribution des tâches du secrétariat mutualisé sur le site de l'ET2J afin d'assurer une plus grande autonomie de l'ED et de permettre à sa direction de maîtriser les outils d'information et de communication. Il serait en particulier bienvenu que l'établissement fasse en sorte que le dispositif d'information et de communication puisse rapidement être mis à jour et amélioré, comme le souhaite la direction de l'école.

Sans apparaître comme fondamentale, l'attribution d'un bureau de direction spécifique serait bienvenue. Le projet de l'ED devrait être aisément réalisable, mais la mise en place systématique de comités de suivi devrait faire l'objet d'une attention toute particulière.